

ARCHOS

Société anonyme au capital de 522.477,19 euros
3, Rue Ampère - ZI – 91430 Igny
R.C.S. 343 902 821

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Ce rapport contient 5 pages

88 rue de Courcelles
75008 Paris
-
T : +33 1 56 95 08 40
F : +33 1 56 95 08 59

www.extentis.fr

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

FB AUDIT & ASSOCIES SAS au capital de 8.000€ - SIRET 492 681 358 00031 - Code APE : 6920Z

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société Dextrain

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention a été conclue le 23 septembre 2021 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 23 septembre 2024 et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 102 545 euros hors taxes.

Convention sur les ressources opérationnelles et administratives avec la société Domisante

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention a été conclue le 23 septembre 2021 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 23 septembre 2024 et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 41 779 euros hors taxes.

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société Medical Devices Venture

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention a été conclue le 23 septembre 2021 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 23 septembre 2024 et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 44 412 euros hors taxes.

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société Poladerme

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention a été conclue le 23 septembre 2021 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 23 septembre 2024 et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 148 270 euros hors taxes.

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société MDV IT

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services.

En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention a été conclue le 23 septembre 2021 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 23 septembre 2024 et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 194 469 euros hors taxes.

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société Logic Instrument

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention a été conclue le 23 septembre 2021 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 23 septembre 2024 et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 734 578 euros hors taxes.

Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants

Administrateur ou Directeur Général concerné : Loïc Poirier

Votre société a pris un contrat d'assurance Responsabilité civile sur les dirigeants mentionnés ci-dessus qui s'élève à 18 530 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Convention ventes produits avec MDV IT

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

Votre société a facturé des commissions sur les ventes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant global de 270 145 euros hors taxes.

Fait à Paris, le 28 mars 2025

EXTENTIS AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric Bitbol
Commissaire aux comptes